

La maltraitance envers les enfants de Lanaudière

La plupart des parents offrent l'amour, l'environnement et le soutien requis pour permettre à leurs enfants de se développer pleinement et de vivre en toute sécurité. Leur santé et leur bien-être ne peuvent que s'en porter mieux. Malheureusement, il arrive que des enfants soient exposés à la violence, à la négligence ou à l'abus de la part de leurs parents¹. Une mauvaise gestion du stress, un trouble mental, une consommation abusive d'alcool ou de drogues chez les parents et des conditions socioéconomiques défavorables sont parmi les facteurs de risque associés à ces situations (Observatoire des tout-petits, 2017).

La *Loi sur la protection de la jeunesse* du Québec rend obligatoire le signalement de toutes situations pouvant compromettre le développement ou la sécurité des enfants. Les signalements faits auprès des directions de la protection de la jeunesse (DPJ), et retenus par celles-ci, font l'objet de statistiques officielles diffusées chaque année.

Des signalements en hausse

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, 2 462 signalements d'enfants ou d'adolescents dont le développement ou la sécurité était compromis ont été retenus pour évaluation par la DPJ de Lanaudière². Cela représente environ 25 cas pour 1 000 jeunes de moins de 18 ans. C'est 181 signalements retenus de plus que l'année précédente (+ 7,9 %), et 287 de plus qu'en 2012-2013 (+ 13 %). Cette augmentation est observée aussi bien chez les filles que les garçons.

Les statistiques des dernières années révèlent que le taux de signalements retenus est généralement plus élevé parmi les garçons. À cette différence s'ajoutent des écarts parfois importants selon l'âge. Les taux de signalements retenus en 2016-2017 sont ainsi plus élevés chez les jeunes de 6-15 ans (28 cas pour 1 000) que chez les moins de 6 ans (23 cas pour 1 000) ou les 16-17 ans (14 cas pour 1 000).

Le traitement d'un signalement

Signalement reçu à la DPJ : analyse sommaire de la situation

- Signalement retenu : évaluation plus approfondie de la situation
 - Signalement jugé fondé : situation de maltraitance
 - * Sécurité ou développement de l'enfant compromis : mesures de protection requises
 - * Sécurité ou développement de l'enfant non compromis : fin de l'intervention, orientation vers des ressources d'aide
 - Signalement jugé non fondé : fin de l'intervention, orientation vers des ressources d'aide
- Signalement non retenu : fin de l'intervention, orientation vers des ressources d'aide

Sources : MSSS. *On a signalé la situation de votre enfant au DPJ. Que devez-vous savoir maintenant?*, Québec, MSSS, Direction des communications, 2016, 18 p.
OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS. *Violence et maltraitance : Les tout-petits québécois sont-ils à l'abri?*, Montréal, Observatoire des tout-petits, 2017, 44 p.

Signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse de Lanaudière selon le sexe de l'enfant, Lanaudière, 2012-2013 à 2016-2017 (N et taux brut pour 1 000 enfants de moins de 18 ans)

	Filles		Garçons		Total	
	N	Taux brut	N	Taux brut	N	Taux brut
2012-2013	1 036	21,6	1 139	22,6	2 175	22,1
2013-2014	1 130	23,5	1 235	24,6	2 365	24,1
2014-2015	1 281	26,8	1 353	26,9	2 634	26,9
2015-2016	1 055	22,0	1 225	24,4	2 281	23,2
2016-2017	1 155	23,9	1 306	25,8	2 462	24,9

Sources : Les Centres jeunesse de Lanaudière, demandes spéciales, 2012-2013 à 2016-2017.
ISQ et Statistique Canada, Estimation de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe au 1^{er} juillet, 1996 à 2016. Adapté de l'ISQ. Mise à jour le 8 mars 2017.

¹ « La maltraitance à l'endroit des enfants inclut toute forme de négligence ou d'abus pouvant avoir des conséquences sur la sécurité, le développement ou l'intégrité physique ou psychologique d'un enfant » (Observatoire des tout-petits, 2017, p. 5).

² Un même enfant peut être l'objet de plus d'un signalement retenu.

Des écarts importants dans la région

En 2016-2017, le taux de signalements retenus varie fortement au sein du territoire lanauchois. Il est deux fois plus élevé dans Lanaudière-Nord que dans Lanaudière-Sud. La MRC des Moulins possède le plus bas taux, alors que celui de la MRC de Matawinie est le plus élevé. L'écart entre les deux taux varie du simple au triple. Même si Lanaudière-Sud profite d'un bilan plus favorable que celui de Lanaudière-Nord à cet égard, plus d'un millier de signalements y est tout de même dénombré.

Ces disparités ne sont probablement pas étrangères à l'existence d'inégalités socioéconomiques dans Lanaudière. La population des MRC situées dans la partie sud de la région bénéficie, entre autres, d'un revenu supérieur et d'un niveau de scolarité plus élevé que chez celle des MRC du nord de Lanaudière (Service SRE, 2016).

Signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse de Lanaudière selon le sexe de l'enfant, territoires de MRC, Lanaudière-Nord, Lanaudière-Sud et Lanaudière, 2016-2017 (N et taux brut pour 1 000 enfants de moins de 18 ans)

	Filles		Garçons		Total	
	N	Taux brut	N	Taux brut	N	Taux brut
D'AuRay	124	33,2	127	33,4	251	33,3
Joliette	146	25,4	206	35,5	352	30,5
Matawinie ¹	186	49,5	188	47,2	375	48,5
Montcalm	155	29,2	161	28,1	316	28,6
Lanaudière-Nord	611	33,0	682	35,3	1 294	34,2
L'Assomption	227	18,7	234	18,4	461	18,5
Les Moulins	248	14,0	323	17,4	571	15,7
Lanaudière-Sud	475	15,9	557	17,8	1 032	16,9
Lanaudière ²	1 155	23,9	1 306	25,8	2 462	24,9

¹ Incluant un cas dont le sexe de l'enfant n'est pas précisé.

² Incluant les 136 cas lanauchois dont la MRC de résidence n'est pas précisée.

Sources : Les Centres jeunesse de Lanaudière, demande spéciale, 2016-2017.

ISQ et Statistique Canada, Estimation de la population des MRC selon l'âge et le sexe au 1^{er} juillet, 1996 à 2016. Adapté par l'ISQ. Mise à jour le 8 mars 2017.

ISQ et Statistique Canada, Estimation de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe au 1^{er} juillet, 1996 à 2016. Adapté de l'ISQ. Mise à jour le 8 mars 2017.

Signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse de Lanaudière selon la problématique, Lanaudière, 2016-2017 (N et taux brut pour 1 000 enfants de moins de 18 ans)

	N	Taux brut
Abandon	4	0,0
Abus physique (incluant le risque sérieux)	1 001	10,1
Abus sexuel (incluant le risque sérieux)	328	3,3
Mauvais traitements psychologiques	177	1,8
Négligence (incluant le risque sérieux)	730	7,4
Trouble de comportement	222	2,2
Total	2 462	24,9

Sources : Les Centres jeunesse de Lanaudière, demande spéciale, 2016-2017.

ISQ et Statistique Canada, Estimation de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe au 1^{er} juillet, 1996 à 2016. Adapté de l'ISQ. Mise à jour le 8 mars 2017.

Références bibliographiques

MSSS. *On a signalé la situation de votre enfant au DPJ. Que devez-vous savoir maintenant?*, Québec, MSSS, Direction des communications, 2016, 18 p.
 OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS. *Violence et maltraitance : Les tout-petits québécois sont-ils à l'abri?*, Montréal, Observatoire des tout-petits, 2017, 44 p.
 SERVICE DE SURVEILLANCE, RECHERCHE ET ÉVALUATION. *La région de Lanaudière et sa population. État des lieux et perspectives*, Joliette, CISSS de Lanaudière, DSPublique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2016, 36 p.

Pour plus d'information concernant les données, le lecteur est invité à consulter le SYLIA - statistiques régionales sur le site Web du CISSS de Lanaudière au www.ciiss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Des formes de maltraitance plus fréquentes

L'abus physique constitue la forme de maltraitance la plus fréquemment identifiée dans les signalements retenus. C'est le cas de 10 jeunes de moins de 18 ans sur 1 000. À lui seul, l'abus physique regroupe 41 % des signalements retenus par la DPJ de Lanaudière en 2016-2017. La négligence, soit l'absence de réponse aux besoins fondamentaux des enfants de la part de leurs parents, se classe au second rang avec 30 % des signalements retenus. Elle est suivie par les abus sexuels (13 % des cas). Avec quatre signalements retenus au cours de l'année, l'abandon est la forme de maltraitance la moins fréquente dans Lanaudière.

Conclusion

Les signalements retenus par la DPJ ne rendent pas compte de toutes les situations où le développement, la sécurité et la santé des enfants et des adolescents sont mis en péril. Malheureusement, des cas de maltraitance ne sont jamais dénoncés, même si la loi rend leur signalement obligatoire.

Les signalements retenus concernent des situations pouvant être incompatibles avec le plein développement, la santé et le bien-être des jeunes. Les conséquences potentielles pour les enfants qui en sont victimes sont trop importantes pour que cette problématique ne soit pas considérée. Selon l'Observatoire des tout-petits (2017), la maltraitance peut, à court terme, nuire au développement cognitif (retard de langage, problèmes d'attention ou de mémoire) et affectif (comportements dépressifs, anxiété, faible estime de soi, etc.) des jeunes. Il en est de même pour leur développement physique (problèmes de vision et d'audition, carie dentaire, etc.) et social (retrait, agressivité, etc.). À l'âge adulte, la maltraitance peut occasionner l'apparition de maladies chroniques, une détérioration de la santé mentale, le décrochage scolaire ainsi que la violence dans les relations familiales.

